



# COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CMP BAASSD 25 AVRIL 2017

## Les employeurs mettent en place les Lois El-Khomri, Rebsamen, Macron...

### COMMISSION MIXTE PARITAIRE

**Branche**  
**Aide**  
**Accompagnement**  
**Soins et**  
**Services à**  
**Domicile**

#### Ordre du jour :

1. Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (C.P.P.N.I.)
2. Temps et frais de déplacements
3. Formation professionnelle
4. Politique salariale
5. Communiqué commun suite au 9 mars
6. Campagne de communication de l'USB
7. Classifications et rémunérations

### 1) C.P.P.N.I.

L'Union des Syndicats de la Branche (l'U.S.B.) nous propose un avenant pour modifier le fonctionnement de la Commission Mixte Paritaire qui se transforme par les textes de loi, en C.P.P.N.I. (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation). Cette commission doit, en plus de ses missions actuelles, assurer la réception de tous les accords signés dans les structures relevant de la Convention Collective BAASSD. Elle établira un rapport annuel d'activité incluant un bilan des accords collectifs d'entreprise conclus, et représentera la branche notamment dans l'appui aux entreprises et vis-à-vis des pouvoirs publics.

Notre délégation **FO**, qui lutte contre ces lois et revendique toujours l'abrogation de la loi Travail, refuse de signer un texte qui la met en œuvre, et s'oppose à la transformation fondamentale de notre syndicat libre et indépendant. Nous continuerons à défendre les droits collectifs des salariés au niveau national et refuserons d'être des co-gestionnaires. Les négociateurs sont là pour améliorer les conditions de tous les salariés de la branche et non, pour aider et faciliter la tâche des employeurs.

### 2) Temps et frais de déplacement

Cette négociation est encore à l'ordre du jour. Les employeurs ne conçoivent pas de rédiger un avenant sans y mettre une clause suspensive. C'est-à-dire qui conditionnerait sa mise en œuvre à l'obtention du financement, en particulier par les conseils départementaux.

Pour **FO**, le seul fait d'être agréé rendrait l'avenant opposable aux financeurs. Mettre cette clause inciterait fortement le Ministère à ne pas agréer cet avenant. Devons-nous en conclure que les employeurs trouvent toutes les parades pour ne pas avancer sur le sujet ?

De plus, l'U.S.B. propose de baisser le montant de l'indemnité kilométrique dans le cas où une assurance collective est souscrite par l'employeur : 0,30€ du km au lieu de 0,35€.

Alors que cela n'est déjà pas suffisant, c'est un comble !

Economiser sur les salaires ne suffit plus (début des négociations sur les classifications et rémunérations), il faut trouver de l'argent ailleurs, mais toujours, force est de le constater, sur le dos des salariés!

### 3) Formation Professionnelle.

L'avenant sur la formation professionnelle n'est pas une priorité pour **FO**.

Le Compte Personnel de Formation (C.P.F.) n'est pas un outil suffisant et n'apporte pas de réelles solutions, pour se former, se qualifier et obtenir une rémunération à hauteur d'un diplôme.

Pour rappel, le plafond du CPF est de 150 h, il est donc insuffisant pour faire une formation diplômante, autre que par le difficile chemin de la Validation des Acquis (V.A.E.) qui n'est pas une formation en tant que telle, mais un processus de reconnaissance de l'expérience professionnelle. Autrement dit, les salariés font correctement le « boulot », sans la formation, apprennent et se forment seuls ou presque, et tentent ensuite de faire reconnaître leurs capacités, en « croisant les doigts » pour décrocher le diplôme.

#### 4) Politique salariale.

Les employeurs se disent prêts à utiliser les 0,11 % qu'il reste de la maigre enveloppe budgétaire accordée pour l'année 2017.

Ils proposent un avenant pour augmenter la valeur du point de 0,44% au 1er octobre, ce qui le monterait à 5, 403 €. Cela laisse toujours 4 coefficients en catégorie A et 3 coefficients en catégorie B sous le SMIC.

Les salariés concernés ne verront donc pas leur feuille de paye s'améliorer, ce sera juste l'indemnité compensatrice qui sera réduite.

Devant tant de mépris, notre délégation annonce qu'elle ne sera pas signataire, et fait remarquer aux employeurs leur manque d'ambition. Cette situation est inacceptable !!!

Il est déplorable que des organisations syndicales de salariés soient favorables à ce genre d'avenant. C'est de l'hypocrisie et du mépris envers les salariés dont le salaire n'augmentera pas, que de vouloir faire croire qu'on a réussi à obtenir une « augmentation » de la valeur du point !

Un avenant est mis à la signature.

#### 5) Communiqué commun suite au 9 mars

Suite à la conférence au Sénat le 9 mars dernier sur la « nécessité d'un juste prix pour la dignité des usagers et des personnels » dans la branche de l'aide à domicile, un communiqué de presse commun fut rédigé. Pour **FO**, qui a participé à cette journée de travail, la diffusion de ce document permettra d'alerter sur les difficultés de la branche de l'aide à domicile.

#### 6) Campagne de communication de l'USB

Les employeurs lancent une campagne de communication pour le recrutement dans la branche de l'aide à domicile. Ces actions auront lieu de la mi-mai à la mi-juin sur les ondes radios (RTL, le 24 mai) et sur Internet.

Au regard des propositions faites par les employeurs dans les négociations, notre délégation **FO** n'est pas surprise par les difficultés de recrutement.

#### 7) Classifications et rémunérations

Un point rapide a été fait sur le travail réalisé au cours de la précédente Commission Mixte Paritaire qui portait sur les classifications et rémunérations.

Les employeurs réaffirment leur attachement à intégrer des Eléments Complémentaires de Rémunération (E.C.R.) dans leur proposition.

**FO** rappelle son opposition à la mise en place d'E.C.R., qui n'est rien d'autre que le « salaire au mérite » et au « bon vouloir des patrons ».

Nous réaffirmons notre profond attachement à la reconnaissance du diplôme et à l'égalité de traitement entre TOUS les salariés. Notre délégation reste très attentive aux négociations engagées sur le sujet.